Image not found or type unknown

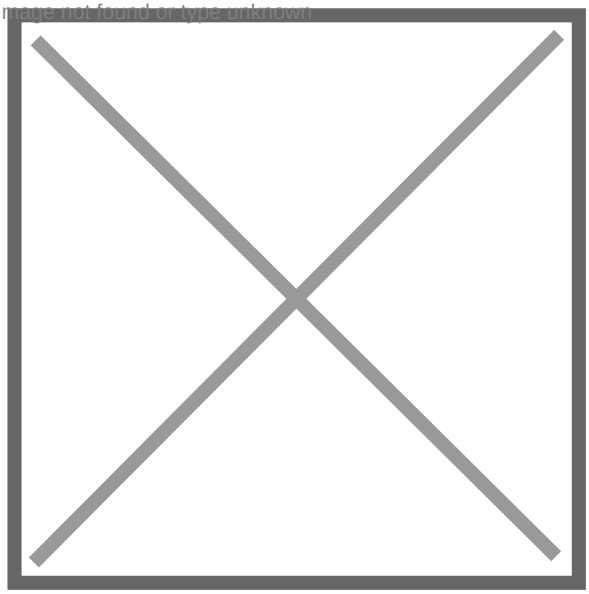

Quitter l'appartement actuel

Par **lululr**, le **06/06/2010** à **14:58**

Bonjour,

Je suis une locataire a paris. Je voudrais quitter mon appartement meuble le 31 juillet 2010. Mon proprietaire a deja recu ma lettre recommandee avec l'accuse de reception le 1er Juin. Il m'a dit qu'il ne pourrait pas etre present le 31 juillet.

Il m'a demande soit de louer un mois de plus jusqu'a la fin du mois d'aout, soit de trouver mon remplacant et de signer un contrat avec cette personne a sa place au 31 juillet.

Je voudrais savoir s'il ne vient pas faire l'etat des lieux avec moi le 31 juillet, comment est-ce que je peux faire pour ne pas payer un mois de loyer de plus. Il a deux mois de loyer comme caution.

Merci beaucoup!

Par **HUDEJU**, le **06/06/2010** à **15:48**

Bonjour

En principe , pour un meublé , c'est un mois de préavis et un mois de dépôt de garantie .

Si votre propriétaire ne peut pas être présent pour l'état des lieux , convoquez un huissier qui vous en fera un (vous pouvez lui laisser aussi les clés s'il les accepte). Surtout ne signez rien à sa place , ce n'est pas votre problème s'il n'est pas là et que les lieux soient inoccupés

au mois d'aout.

Par **lululr**, le **06/06/2010** à **17:23**

Si je convoque un huissier de justice pour faire l'etat des lieux a la place de mon propietaire, cela doit etre moi ou mon propietaire de le payer?

Merci

Par **HUDEJU**, le **06/06/2010** à **18:05**

C'est à vous , essayez toujours de lui en faire payer la moitié mais c'est pas gagné

Par **lululr**, le **06/06/2010** à **18:07**

Merci pour vos reponses!

Par **HUDEJU**, le **06/06/2010** à **20:38**

Il existe des bons et des mauvais locataires , idem pour les proprios .

Celui ci fait parti des mauvais !!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés